

MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DE BEAUPORT

VOLET HISTOIRE ET PATRIMOINE

**CONSULTATION SUR L'AVANT-PROJET
DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE QUÉBEC**

DÉCEMBRE 2002

Un patrimoine à protéger

L'organisation des Nations unies pour les sciences, l'éducation et la culture (Unesco) a lancé, en octobre 2002, une campagne internationale pour la sauvegarde et la protection du Patrimoine mondial. Si les campagnes antérieures ont aidé à prendre conscience de l'importance de sa transmission aux futures générations, la liste des sites et des monuments qui atteste les beautés de la nature et le génie des hommes, mais qui sont jugées « en péril », ne cesse de s'allonger¹. La campagne « Partenariat pour le Patrimoine mondial » a pour but de promouvoir la coopération avec les institutions, les agences de développement, le secteur privé et les universités pour la protection, la conservation et la mise en valeur du Patrimoine mondial. La campagne de l'Unesco vise, dans cette perspective, à mettre chacun des acteurs concernés devant ses responsabilités.

La Société d'art et d'histoire de Beauport adhère à ce principe et à cette analyse et demande aux acteurs de la scène municipale de collaborer avec elle pour préserver l'intégrité des éléments significatifs du patrimoine naturel, archivistique, archéologique et bâti mais également humain (travailleurs culturels et bénévoles). En outre, la SAHB recherche un soutien plus tangible en faveur de la diffusion, de l'éducation et de la sensibilisation à l'histoire et au patrimoine beauportois auprès de la population.

Pour que notre passé ait un futur

Les échéances auxquelles nous convient les impératifs du développement durable sont inéluctables et imparables. Il vaudrait mieux s'y adapter le plus rapidement possible au lieu d'adopter « la fuite en avant » par une urbanisation et de l'étalement urbain néfastes à tout égard. Des milieux de vie de grande richesse existent au sein même de nos quartiers centraux et nos zones d'établissements anciens. Par ailleurs, de plus en plus à travers le monde, le touriste culturel recherche l'authenticité et l'originalité. Voilà l'occasion de faire d'une pierre deux coups, améliorer notre qualité de vie tout en assurant une certaine décentralisation de l'apport touristique et culturel. Pourquoi ne pas miser sur un développement durable en étroite osmose avec l'héritage de nos prédécesseurs et de concert avec les bénévoles et les organismes du milieu ?!

Nous vous invitons à partager notre vision.

¹ Le Monde diplomatique, Planète des sites « en péril », novembre 2002, p. 9.

Présentation de l'organisme dans sa mission reliée à ses mandats en histoire et en patrimoine

La Société d'art et d'histoire de Beauport est un organisme à but non lucratif, actif dans les domaines de la diffusion des arts visuels, ainsi que dans la mise en valeur d'éléments patrimoniaux et de connaissances historiques et ce depuis sa création en 1984. Dès ses débuts, la Société s'est vu confier l'animation de la Maison Girardin, devenue en 1997 un centre d'interprétation de l'arrondissement historique de Beauport. Les visiteurs y voient une reconstitution de cuisine du milieu du 19^e siècle, sont mis en contact avec l'architecture beauportoise et apprennent à connaître les familles souches de Beauport. Cette facette de l'animation de la Maison Girardin a fourni le cadre de plusieurs activités d'accueil de familles souches d'origine beauportoise. La Société y développe également un programme d'animation axé sur l'histoire, incluant entre autres un programme scolaire à l'intention des élèves du primaire. Depuis deux ans, un projet pilote, adapté aux écoles secondaires, se développe.

En 2000, la Société a mis sur pied la première édition des Fêtes au bourg, un peu la contrepartie pour la campagne des *Fêtes de la Nouvelle-France*, mais avec des moyens, de loin, beaucoup plus restreints. Enfin, en 2002, la SAHB a débuté la phase de recherche menant à la réalisation de *visites d'intérieurs et de sites anciens* (VISA) comprenant la constitution d'un répertoire numérique d'images.

La Société d'art et d'histoire de Beauport travaille également à rendre accessible un centre d'archives privées, situé au 2155, avenue Saint-Clément, dans les locaux de la succursale de la bibliothèque municipale Étienne-Parent ainsi qu'à développer un centre de documentation sur l'histoire. Elle a également publié jusqu'à maintenant six numéros de la revue HistoArt et a, dans le passé, organisé des conférences en art et en histoire.

Croyant fermement que le patrimoine est le reflet de l'histoire, la SAHB investit des efforts énormes pour protéger les éléments de ce patrimoine et s'implique ainsi dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. La Société est, entre autres, à l'origine de l'instauration d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au sein de l'arrondissement historique de Beauport. Elle avait aussi réussi à obtenir la constitution d'un «comité consultatif d'urbanisme en patrimoine» (l'équivalent de la Commission d'urbanisme et de conservation de la ville de Québec) au sein duquel elle avait deux représentants votants. Également, la Société n'hésite pas à soutenir et/ou à constituer des comités de sauvegarde lorsque des éléments du patrimoine beauportois sont menacés. Au cours des dernières années, la SAHB est intervenue dans plusieurs dossiers dont ceux des maisons Théophile Grenier, Juchereau-Duchesnay et Charles Drouin et s'implique actuellement dans ceux de la redoute et villa de Montcalm, du couvent de la Congrégation Notre-Dame de Beauport, du moulin Goulet et de la Croix de chemin du rang St-Joseph. Elle appuie également l'Association pour la sauvegarde de la baie de Beauport en vue de la mise en valeur récréotouristique de la baie de Beauport. Enfin, la Société a collaboré avec l'ex-municipalité de Beauport à la réalisation de diverses études patrimoniales et historiques, comme par exemple l'étude d'ensemble des secteurs St-Joseph, St-Michel et Ste-Thérèse et les publications sur l'arrondissement historique dans les secteurs Giffard, du Fargy, Courville et Villeneuve.

Bref, la SAHB démontre sa volonté de sensibiliser tous les intervenants possibles à l'importance de la préservation et de la diffusion en matière historique et patrimoniale et par ces choix, non seulement contribue à tisser la trame identitaire de l'agglomération, mais également, participe directement à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Dans ce mémoire, la Société entend faire connaître ses principales préoccupations en regard des aspects concernant le domaine de l'histoire, du patrimoine sous toutes ses formes, de la diffusion, de l'animation et de l'éducation en ces matières ainsi que la préservation et le rayonnement de son centre d'archives. Ce mémoire ne suit pas nécessairement la présentation de l'avant-projet de politique culturelle. Nous avons plutôt organisé notre présentation selon les thèmes qui avaient attiré notre attention dans l'avant-projet et en s'inspirant quelque peu des grands axes abordés dans la section Survol culturel de la capitale. Cette organisation de notre mémoire n'implique en rien une priorisation de notre part. Notre mémoire se présente donc comme suit :

- ❖ Une vision d'ensemble
- ❖ Les domaines d'interventions en histoire et en patrimoine
- ❖ Faire connaître l'histoire et le patrimoine : la sensibilisation
- ❖ Célébrer l'histoire : vers le 400^{ième} anniversaire de Québec et le 375^{ième} de Beauport
- ❖ Mise en œuvre de la politique culturelle et financement,
- ❖ Un patrimoine humain à protéger : les travailleurs culturels et les bénévoles

Vous y noterez l'importance que nous accordons au développement cohérent d'une action culturelle en matière de patrimoine et de sensibilisation à l'histoire et aussi à sa mise en œuvre sur tout le territoire de la nouvelle Ville de Québec. Nous concluons par quelques commentaires généraux concernant la mise en œuvre et développons en annexe certains constats présentés dans le présent texte. Mais avant de présenter des recommandations sur le contenu de l'avant-projet de politique culturelle, nous désirons faire un commentaire sur le mot de présentation de l'avant-projet par le maire de Québec.

La Société s'interroge en effet sur le sens de l'énoncé contenu dans la présentation par Monsieur le maire Jean-Paul L'allier lorsqu'il écrit que : «le projet de politique ,(…), vise justement à établir un cadre d'action précis,(…), solidement appuyé sur des valeurs et des priorités **politiques de ceux et celles qui dirigent la ville de Québec**». Nous croyons qu'il ne serait pas nécessaire d'organiser une vaste consultation publique si en bout de ligne, ce sont les valeurs et les priorités politiques des dirigeants de la municipalité qui sont retenues. Par conséquent, nous ne comprenons pas qu'une telle orientation puisse apparaître dès la présentation de l'avant-projet. Si ce sont les valeurs et les priorités politiques qui doivent servir d'étalon de mesure ou de balises pour juger des actions à entreprendre à l'égard des différentes facettes du domaine culturel, est-ce à dire que cette consultation ne serait que de la poudre aux yeux afin de conforter la galerie ?

Si « une politique culturelle est l'engagement des autorités à respecter un certain nombre de priorités dans l'utilisation des ressources pour que le milieu culturel se développe d'une façon

harmonieuse » (p. 5, 2^e para., 5^e alinéa), n'est-il pas de première importance que chacun des domaines du milieu culturel (arts visuels, théâtre, patrimoine, danse, etc.) puisse établir leurs priorités d'interventions. Qui de mieux placé que les représentants des divers domaines culturels pour connaître et faire valoir les choix pour lesquels les ressources devront être réparties ?

Vous comprendrez que nous aurions préféré lire dans ce 2^e paragraphe de la p. 5 que la politique est « appuyée sur des valeurs et des priorités **des citoyens et des organismes des milieux culturels** de tous les arrondissements en concertation étroite avec ceux et celles qui dirigent la ville de Québec ».

❖ Une vision d'ensemble

La Société d'art et d'histoire de Beauport considère avec intérêt d'une part que la Ville de Québec veuille se doter d'une politique culturelle et d'autre part que la notion de patrimoine ait été incluse dans la politique culturelle de la ville de Québec. C'est pour nous une reconnaissance que le patrimoine est partie intégrante de la culture et de la place privilégiée qu'il occupe. C'est d'autant plus important pour nous que, bien malheureusement, il n'existe pas encore de politique du patrimoine au niveau du Québec.

Nous nous inquiétons cependant du manque de clarté quant à la répartition des responsabilités puisque, selon notre compréhension, l'application de la politique culturelle reviendrait au Service de la culture alors que c'est de l'aménagement du territoire que semblent relever actuellement toutes les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. Nos préoccupations s'accroissent lorsque nous considérons que même le projet de politique sur la vie sportive et le plein air, dont une version vient d'être lancée en consultation, contient des références au patrimoine. Pour l'applicabilité même de la politique culturelle, il est important en effet que les intervenants et la population puissent clairement identifier les principes directeurs et en même temps savoir où s'adresser par rapport à tel ou tel champ de la politique.

Nous comprenons mal également l'intégration du volet patrimoine à la politique culturelle. On lui donne une place importante dans le survol culturel de la capitale, mais à l'exception d'allusions limitées dans différentes parties du document, les données relatives au patrimoine sont très concentrées dans la section Consolidation des acquis, mais il est absent dans la deuxième orientation qui s'intitule Sensibilisation aux arts et à la culture. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de sensibilisation à faire par rapport au patrimoine ? De plus, on fait peu de cas de la dimension préservation et réglementation, particulièrement des interventions en dehors des quatre arrondissements historiques reconnus. En fait, l'avant-projet de politique culturelle adopte une vision séquentielle et partielle de l'intervention en matière de patrimoine principalement axée sur le « *loisir culturel* ». Or, notre mission principale n'est pas « *d'organiser du loisir* » mais bien **d'éduquer et de sensibiliser la population et de mettre en valeur notre héritage collectif dans le but de sauvegarder et de mettre en valeur les éléments signifiants** du patrimoine, de l'histoire et de documents historiques beauportois.

Recommandation 1

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que toute intervention sur des ressources culturelles (bâtiment, vestiges archéologiques, collections, archives, etc) s'appuie sur de solides principes de gestion ainsi que sur une pratique éprouvée.

Ces principes de gestion pourraient par exemple s'inspirer de ceux prônés par la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, soit la compréhension et le respect des ressources, le maintien de leur intégrité, leur valeur et l'intérêt du public.

Recommandation 2

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que la politique culturelle identifie clairement les champs de responsabilité pour ce qui concerne les éléments de la politique relatifs au patrimoine.

Nous avons également quelque difficulté à répondre à la question *Dans quels domaines devrions-nous intervenir prioritairement ?* (p. 37). Nous espérons que les éléments qu'on y trouve ne sont pas nécessairement en ordre de priorité et nous nous refusons à y mettre quelque ordre que ce soit. De plus nous constatons des lacunes importantes. La mise en valeur du patrimoine, entre autres, n'apparaît pas dans cette liste et nous avons pu constater, tant à Beauport que sur le territoire de l'ancienne ville de Québec, que cette valeur est le plus souvent reléguée loin derrière les autres préoccupations des décideurs et des développeurs.

Pour nous, la bonne question devrait plutôt se lire *Comment structurer nos interventions de manière à maximiser l'impact des ressources investies ?* Les priorités d'intervention telles qu'énoncées à cet endroit apparaissent plutôt comme une sorte de plan d'action, ce qui n'a pas sa place dans une politique. **Un énoncé de politique ne doit pas être exclusif.**

Une politique du patrimoine

Par ailleurs, il est pour le moins surprenant que la municipalité de Québec, capitale nationale, berceau du fait français en Amérique et ville de patrimoine mondial, *dilue* littéralement ses politiques en matière de patrimoine à l'intérieur de la politique culturelle sans vision intégrative et sans encadrement suffisant.

La Société d'art et d'histoire de Beauport croit que, à l'instar de ce que d'autres municipalités ont déjà réalisé ou sont sur le point de réaliser, tout particulièrement la municipalité de Rivière-du-Loup (Annexe 1) mais également à Montréal par l'intermédiaire d'un Conseil du patrimoine (Annexe 2), la Ville de Québec devrait se doter d'une véritable politique du patrimoine, réalisée en étroite collaboration avec le milieu. Pour éviter qu'elle ne soit vaine, voire inopérante, comme la municipalité le mentionne dans son mémoire déposé au Groupe-conseil Arpin, cette politique devrait énoncer une vision à long terme et être accompagnée de moyens de mise en œuvre, entre autres un plan d'action triennal précisant les enveloppes budgétaires dévolues à sa réalisation. L'application du plan d'action doit reposer sur des ressources financières suffisantes, des ressources techniques adéquates et des ressources humaines qualifiées.

Ainsi, pour la SAHB, les trois assises d'un développement durable à l'égard du patrimoine et de la sensibilisation à l'histoire sont, et nous en recommandons l'application :

Recommandation 3

1. l'instauration rapide d'une **politique du patrimoine** prenant en compte toutes les facettes de ce vaste domaine (inventaire, réglementation, instance de gestion, mise en

valeur, loisir culturel, éducation, sensibilisation, sanction et reconnaissance, financement et concertation).

2. la création d'une instance de concertation et d'intervention, soit un **Conseil du patrimoine** permettant au citoyen de s'y retrouver facilement et d'obtenir le support nécessaire, de centraliser et mettre en commun les ressources dispersées en matière patrimoniale et d'articuler les interventions autour d'un plan d'action arrimé aux priorités des divers milieux.

Cependant, il faudra lui assurer une réelle indépendance, c'est-à-dire qu'elle puisse demander ses propres recherches, analyses et avis et un pouvoir réel de décision, un peu à l'exemple de ce que confère la Charte de la ville de Québec à la Commission d'urbanisme et de conservation.

3. un **plan de mise en œuvre détaillé et chiffré** envers lequel le Conseil de ville doit s'engager à réaliser dans le cadre d'un échéancier clair et défini. Un **plan triennal d'intervention** (un PTI-patrimoine comprenant des assises financières provenant tant des budgets d'opérations que d'immobilisations).

Ce trépied sur lequel repose notre héritage doit cependant assurer sa stabilité et son utilité grâce à un lien fort qui s'appelle la **concertation par le partenariat**. Nous croyons que les décisions doivent être prises avec le milieu et faire preuve d'ouverture et de transparence.

Un conseil du patrimoine

La création d'un organisme de concertation où seraient présents des représentants des divers milieux culturels. Basé sur la transparence et le consensus, cet organisme que nous souhaitons paritaire (administration municipale et des intérêts économiques d'une part, et des représentants du milieu culturel et des citoyens d'autre part) devrait assurer la conciliation des intérêts et en venir à dégager un consensus tenant compte des contraintes et intérêts en présence. Ce n'est qu'à cette condition que le milieu aura véritablement l'impression de prendre son destin en main et de vraiment participer au processus menant à l'appropriation de la politique du patrimoine de la nouvelle ville de Québec.

Recommandation 4

La SAHB aimerait que soit exprimé clairement dans la politique culturelle que la **concertation et le partenariat** avec les divers milieux culturels basés sur le consensus sont des **conditions préalables** à toutes décisions concernant la priorisation d'actions. Il devient essentiel que la municipalité se donne une **obligation de résultat** à cet égard, car, par le passé, les administrations municipales ont trop souvent pris des décisions en consultant certes, mais aussi en ne tenant pas compte des doléances et des intérêts de groupes et de citoyens représentatifs. Ce fut particulièrement éloquent par le passé, tant à Québec qu'à Beauport, en matière de gestion du patrimoine.

Évidemment, cela implique la création d'instances de concertation. Par exemple, en gestion patrimoniale, un Conseil du patrimoine, dont le rôle et les mandats seraient beaucoup plus que simplement consultatifs puisque, contrairement à celui formé par la municipalité de Montréal dans le cadre de leur politique culturelle, il devrait pour la capitale nationale appuyer prioritairement l'action et le soutien à l'action (notamment en facilitant la prise en charge par les citoyens et les organismes du milieu).

La population et plus particulièrement les organismes du milieu impliqués dans le domaine de la préservation, de la mise en valeur et la sensibilisation doivent pouvoir non seulement se prononcer sur les grands enjeux et sur les projets qui les affectent, mais également influencer réellement les décisions et les choix qui les concernent.

Recommandation 5

Afin de s'assurer que les priorités d'intervention sont partagées par le milieu et compte tenu de la spécificité des problématiques et des acteurs visés, nous proposons qu'une table de **concertation et d'interventions par champ d'activité** (patrimoine, arts visuels, histoire, expression lyrique, etc.) se réunisse une fois l'an, en début d'année pour définir les priorités en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée.

Recommandation 6

La municipalité doit favoriser la concertation dans l'élaboration tant de ses politiques que de ses priorités de mise en oeuvre. Compte tenu de la diversité des champs d'intervention, le véhicule officiel de la municipalité en matière de patrimoine devrait être le **Conseil du patrimoine** avec mandat, pouvoirs et moyens en conséquence.

À cette effet, la SAHB souhaite vous référer au projet de Conseil du patrimoine élaboré et **soumis par règlement** par la municipalité de Montréal dans le cadre du même processus menant à une politique culturelle. Évidemment, **nous nous attendons à ce que la municipalité de Québec innove** et surtout, ne se contente pas simplement de reproduire les mandats et responsabilités, à notre avis trop limités, du Conseil du patrimoine de Montréal (voir règlement créant le Conseil du patrimoine de Montréal en annexe 2).

Dans l'attente d'une telle politique du patrimoine – qui devrait être selon nous la première priorité de la Ville de Québec, nos commentaires sur le volet histoire et patrimoine s'appliquent à la politique culturelle. Nous souhaitons que, dans le cadre des consultations sur la politique culturelle, la Ville de Québec annonce son intention d'instaurer une politique du patrimoine applicable à son territoire.

Une politique au service du milieu

Une partie de ces ressources devraient être décentralisées (au minimum, un animateur VVAP et un coordonnateur des biens culturels à plein temps pour chacun des arrondissements hébergeant un arrondissement historique reconnu) afin de répondre au besoin sur le terrain et assurer le suivi. De plus, ces ressources, bien qu'essentielles et de grandes qualités, ne doivent pas faire oublier qu'au sein des arrondissements, il existe également des ressources (citoyens et organismes tels les sociétés d'histoires, les corporations de mises en valeur, de protection, comités de sauvegarde, groupes environnementaux, etc.) qui, bien que bénévoles n'en ont pas moins le désir de partager leurs connaissances et leurs idées. Ces OSBLs sont au cœur de la vie culturelle et **constituent la pierre d'assise d'une politique** au sein de laquelle les citoyens et citoyennes de l'ensemble de la communauté se reconnaîtront.

Recommandation 7

La Société d'art et d'histoire de Beauport souhaite que la politique culturelle de la Ville de Québec énonce le principe d'un accès facile aux ressources dans chacun des milieux où la présence d'une grande concentration de ressources culturelles le justifie.

Une politique à effet horizontal

Les règlements qui s'appliquent sur le territoire de la municipalité doivent être en harmonie avec la politique culturelle, tels ceux sur l'environnement ou sur l'aménagement et le territoire, s'il y a lieu. La Loi reconduisant les prérogatives de la Charte de la Ville de gestion du patrimoine conférant à la Commission d'urbanisme et de conservation toute latitude en matière de « *hauteur et de symétrie* » doit également être réexaminée. La réglementation doit être remise à jour et généralisée à l'ensemble des biens d'intérêt patrimonial du territoire en tenant compte des spécificités des arrondissements, des acquis lorsqu'ils sont novateurs et plus en avance que ceux dévolus en vertu de la Charte de la ville de Québec (par exemple, les exigences et responsabilités ainsi que des critères du règlement du PIIA de l'arrondissement historique de Beauport) en ce qui a trait aux biens patrimoniaux (sites, bâtis, patrimoine naturel et archéologique).

Prenant assise sur le mémoire déposé par la ville de Québec au Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel au Québec en février 2000, la Société d'art et d'histoire de Beauport se demande si la municipalité de Québec adhère aux constats qu'elle présentait lors de cette consultation et si les décideurs de la nouvelle municipalité sont prêts à adhérer eux-mêmes aux éléments structurants qui suivent et dont la Ville de Québec faisait alors état :

« À la Ville, nous souhaitons que soit évité cet éclatement ou émiettement du patrimoine ,(…), afin que la notion même de patrimoine soit intégrée au processus de gestion du territoire dans son ensemble. Ainsi, considérant que pour l'État le patrimoine ne se limite pas aux arrondissements historiques ou aux biens culturels classés, pourrions-nous stopper la banalisation des paysages que l'on constate d'année en année au Québec.

Une politique du patrimoine doit se préoccuper d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle s'attarde donc aux composantes du territoire : paysages, abords et cœurs des

villages, faubourgs et quartiers signifiants des villes, intérieurs comme extérieurs de bâtiments d'intérêt ciblés sans oublier toutes les autres facettes du patrimoine que nous avons précédemment nommées. »²

Recommandation 8

La politique culturelle – et éventuellement la politique du patrimoine – doit pouvoir s'appliquer de façon horizontale. Les décisions qui en découlent ne peuvent être le fait de directions de service ou d'arrondissement et encore moins de champs particuliers d'intervention comme l'urbanisme ou la culture. Elle doit influencer sur toutes les décisions prises dans les différentes directions et les organismes paramunicipaux ou gouvernementaux dont, notamment, la Commission de la capitale nationale.

Recommandation 9

La politique culturelle doit être inscrite dans le processus de gestion du territoire et des ressources. Elle doit se préoccuper d'urbanisme et d'aménagement ; elle doit s'attarder aux diverses composantes du territoire afin de stopper la banalisation des paysages. On doit cesser de séparer l'aspect « *culturel* » et les considérations « *urbanistiques ou d'aménagement* » ou encore du « *développement économique ou touristique* ».

Pour ce faire, il devient donc **essentiel** de mettre sur pied une instance paritaire (i.e. à partage égal entre l'administration municipale et le milieu culturel patrimonial) qui prendra en charge la concertation et les interventions en faveur du patrimoine. **La SAHB croit donc aux pouvoirs de consultation et d'intervention d'un Conseil du Patrimoine qui pourraient être renforcés et garantis dans une politique du patrimoine** (voir à cet effet une proposition de mandats et de la mission dévolus au Conseil du Patrimoine en annexe).

Mais avant toute autre considération à propos d'une quelconque instance, le premier geste de la municipalité ne devrait-il pas être de soumettre un projet de politique du patrimoine à la population de Québec et nous croyons que ce devrait être une priorité de la Ville de Québec.

❖ Les domaines d'intervention

L'archéologie sur les traces du passé ... dans toute la nouvelle ville

Le projet de politique culturelle donne à juste titre une place importante aux ressources archéologiques dans les aspects traitant du patrimoine (p. 37). La Société d'art et d'histoire de Beauport juge cependant que le portrait qui en est présenté est trop limitatif en ce qu'il met l'accent principalement sur le potentiel des arrondissements historiques et que pour le reste, il s'agit d'éléments ponctuels et très limités (sites d'hivernement de Cartier à Québec et Cap-

² Ville de Québec, L'ALLIER, Jean-Paul. Mémoire déposé au Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel au Québec, Québec, février 2000, section « Éléments d'une politique du patrimoine culturel ».

Rouge). Le portrait ne met pas en lumière les autres éléments d'intérêt historique et archéologique dans les autres secteurs anciens du territoire et limite ainsi la portée de la politique. Pour ne donner que quelques exemples patents de l'intérêt archéologique de ces anciens secteurs, qu'il nous suffise ici de mentionner le site de la redoute et de la villa Montcalm, le site du moulin des Jésuites (moulin Goulet) ou le site du moulin seigneurial, plus tard utilisé pour l'huile de lin (à l'extrémité ouest de la rue des Cascades) dans l'arrondissement Beauport ou l'intérêt potentiel pour la compréhension de l'habitat rural de l'aire des anciens rangs St-Joseph, St-Michel et Ste-Thérèse à Beauport. Qu'on se rappelle aussi l'intérêt des résultats des recherches archéologiques menées à l'extérieur de l'arrondissement historique de Québec, à l'îlot St-Roch ou à la Place du Palais par exemple.

Loin de permettre un approche préventive, la définition faite ici des aires d'intérêt archéologique ou ce qu'on en décèle - ne laisse pas de place à l'appréciation de la valeur intrinsèque des ressources et oblige à une approche réactive. Elle ne donne aucune assise à ceux qui appliquent la politique pour intervenir dans ces milieux et oblige le milieu à toujours intervenir sous la forme de pressions publiques. Une telle approche est contre-productive et le type d'intervention qui en résulte semble le plus souvent de nature politique pour calmer les esprits. Dans la plupart des cas, de telles situations ne résultent qu'en des activités de surveillance archéologique dont la portée reste très limitée pour une utilisation future et qui, en dernière analyse, ne sont souvent qu'un gaspillage de ressources.

L'approche suggérée est aussi limitative en ce qu'elle restreint l'application de l'approche préventive aux interventions urbaines. Pourquoi faudrait-il limiter l'intervention aux seuls projets d'aménagement ? Ne pourrait-on pas avoir une vision plus large et proposer des mesures visant à la connaissance et à la mise en valeur ?

Recommandation 10

La Société d'art et d'histoire de Beauport propose que la politique culturelle de la Ville de Québec spécifie que les interventions archéologiques s'appuieront sur la méthodologie propre à l'archéologie, soit :

- une évaluation du potentiel archéologique préalablement à toute intervention
- une vérification du potentiel théorique identifié dans le cadre d'un inventaire archéologique
- la fouille préalable ou la surveillance durant les travaux selon les résultats des expertises précédentes

Tous les travaux devront mener à la rédaction de rapports incluant l'analyse des données recueillies et des inventaires des artefacts.

Recommandation 11

La Société recommande aussi que la politique culturelle spécifie que la méthodologie ci-haut mentionnée sera appliquée dans tous les cas où des travaux seront envisagés dans l'un ou l'autre des quartiers anciens de la nouvelle ville de Québec, et ce sans égard à leur localisation dans ou à l'extérieur d'un arrondissement historique reconnu et que des

fouilles de sauvetage soient entreprises si la nature des vestiges identifiés par l'inventaire le justifie.

Recommandation 12

La Société demande que la politique culturelle spécifie que dans tous les endroits où il existe un potentiel élevé de présence de vestiges archéologiques (éléments structuraux, traces d'occupation, artefacts) – qu'ils soient ou non dans les limites d'arrondissements historiques reconnus –, des vérifications archéologiques seront faites préalablement au début des travaux et ce de telle façon que la conservation et la mise en valeur de ces vestiges puissent être assurées.

Recommandation 13

La Société demande enfin que la politique culturelle reconnaisse l'importance de tous les éléments du patrimoine archéologique pour la compréhension de l'histoire de tous les secteurs de la nouvelle ville et de ses habitants.

Les collections archéologiques

L'avant-projet de politique culturelle statue qu'une attention particulière sera portée à l'étude des collections d'artefacts recueillies lors d'interventions antérieures (p. 38). Quoique louable à certains égards, cet objectif nous apparaît aussi trop limité. C'est en effet surtout dans les limites de l'ancienne ville de Québec que des recherches archéologiques ont été pratiquées dans le passé. Nous sommes d'accord avec la récupération des retards accumulés, mais pas au détriment de l'acquisition des connaissances sur les collections dans le cadre des nouveaux projets.

Recommandation 14

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que la politique culturelle spécifie qu'en plus d'accorder une attention particulière aux collections déjà recueillies, des efforts seront faits pour inclure l'inventaire et l'analyse des collections archéologiques dans les mandats de recherche sur de nouveaux sites.

Les archives privées : jusqu'où s'étendra l'intérêt de la ville de Québec ?

La conservation et la mise en valeur des archives (p. 38-39) sont des domaines d'intérêt pour la Société d'art et d'histoire de Beauport. L'ex-Ville de Beauport avait reconnu cet intérêt de deux façons, d'abord en inscrivant dans sa politique culturelle son intérêt dans le développement d'un centre d'archives privées et ensuite en mettant un local – maintenant trop petit puisque rempli à pleine capacité – à la disposition de la Société pour qu'elle puisse passer à l'action. Depuis quelques années déjà, la Société a fait des efforts en vue de l'acquisition de fonds d'archives privées reliées à l'histoire de Beauport. Ces archives proviennent d'individus, d'organismes ou de compagnies et elles consistent en documents écrits, plans et cartes, iconographie, etc. En

raison du peu de moyens que la Société a pu consacrer à cette activité, la collection est encore assez limitée, mais elle contient plusieurs éléments d'intérêt comme un livre de compte de la Brasserie de Beauport, des archives de la compagnie Ciment St-Laurent, etc.

La Société souhaite poursuivre son intervention dans ce domaine et ce avec un soutien accru de la ville. La raison principale qui a poussé certains de ses membres à développer ce centre d'archives est en effet encore bien présente, soit la nécessité d'éviter la perte d'éléments patrimoniaux relatifs à l'histoire de Beauport et nous croyons pouvoir jouer un rôle utile si nous avons un peu plus de moyens à notre disposition. Le second objectif, qui était partagé avec la Ville de Beauport, soit celui de rendre ces archives disponibles à la consultation n'a pu être réalisé aussi pleinement qu'il aurait été souhaité. Cependant, à certaines occasions, des chercheurs ont pu en profiter.

À plusieurs reprises aussi dans le passé, des approches ont été faites avec l'ex-Ville de Beauport pour qu'elle nous confie la gestion ou cède certaines de ses archives historiques ainsi que d'autres documents historiques présents dans son service d'archives mais sans lien avec l'histoire même de la Ville. Nous pensons ici d'une part aux archives des anciennes municipalités dont Beauport était issu par la fusion de 1976 et d'autre part à des fonds privés comme, par exemple, le fonds Thomas-Edmond Giroux ou le fonds Michel Bédard.

La Société d'art et d'histoire de Beauport partage donc les intérêts énoncés dans l'avant-projet de politique culturelle de Québec. Nous sommes cependant un peu inquiets au sujet de la portée de l'énoncé de l'avant-projet qui prône un accroissement de l'intérêt de la Ville pour le développement des archives privées. Veut-elle le faire seule ou en partenariat avec le milieu. Certes nous applaudirions cet intérêt mais est-ce vraiment dans les mandats d'une Ville? Jusqu'où ira cet intérêt et restera-t-il un champ d'action suffisamment intéressant pour qu'un organisme comme le nôtre investisse des énergies? Ne s'ensuivra-t-il pas un risque de perte au niveau de la mémoire collective, de l'histoire.

Nous croyons aussi que dans la mesure où des possibilités ou des intérêts existent, il y aurait lieu que les archives d'un milieu soient conservées dans leur milieu d'origine pour éviter qu'elles ne soient dispersées. Nous croyons aussi que là où des intérêts sont énoncés – et c'est le cas pour nous –, la Ville de Québec devrait favoriser des partenariats avec le milieu pour la réalisation de l'objectif de conservation.

Recommandation 15

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que la politique culturelle indique que la Ville de Québec favorisera les partenariats avec le milieu – là où il se manifeste – pour la conservation et/ou la mise en valeur des archives de ce milieu.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

L'avant-projet de politique culturelle pose la question *S'intéresse-t-on suffisamment aux composantes patrimoniales localisées en dehors des arrondissements historiques?* (p. 39-40) Cette question interpelle directement la Société d'art et d'histoire de Beauport qui dans le passé a

fait de nombreuses interventions sur le sujet. Lors de l'adoption du PIIA de l'ancienne ville de Beauport et dans ses commentaires sur le projet qui avait alors été présenté, la Société avait expressément demandé que le PIIA soit modifié pour qu'il s'applique également en dehors de l'arrondissement historique. Cette demande était, entre autres, motivée par la menace immédiate sur le patrimoine de la rue St-Joseph (ancien rang St-Joseph mis en place dès le 17^e siècle), situé presque en bordure de l'autoroute de la Capitale, juste à l'arrière d'une aire en plein boom de développement commercial, mais aussi suite à un inventaire descriptif et photographique des bâtiments à valeur patrimoniale³ à l'extérieur de l'arrondissement historique de Beauport réalisé par la Société à la fin des années 90.

L'avant-projet n'est pas suffisamment clair. En même temps qu'il propose une mise en valeur dans les arrondissements historiques et dans les autres quartiers anciens, les orientations spécifiques s'adressent directement aux arrondissements historiques. Mais qu'en est-il de la protection des bâtiments à caractère patrimonial ainsi que du paysage culturel en dehors des arrondissements? Nous restons totalement insatisfait sur ce point. La politique culturelle – et éventuellement la politique du patrimoine – devrait proposer des mesures propres à assurer le maintien du parc patrimonial actuel pour qu'il puisse être mise en valeur. La Société d'art et d'histoire de Beauport refuse que l'actif patrimonial de Beauport, passablement malmené au cours des années 60 et 70, subisse de nouvelles attaques et s'en trouve amoindri. Le patrimoine bâti et le paysage culturel sont aussi des actifs au plan économique, mais nous y reviendrons plus loin.

Recommandation 16

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande fortement que la politique culturelle – dans l'attente d'une politique du patrimoine – prévoit des mesures visant non seulement la mise en valeur, mais aussi la protection du patrimoine bâti et du paysage culturel à l'extérieur des arrondissements historiques.

Recommandation 17

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande fortement que des mesures intérimaires de protection soient mises en place pour éviter la détérioration d'éléments patrimoniaux dans l'arrondissement Beauport à l'extérieur de l'arrondissement historique, et aussi sur tout le territoire de la ville de Québec là où cela s'applique.

De telles orientations impliquent que la Ville de Québec doit se doter de mécanismes de protection comme le PIIA, une réglementation renforcée, un comité consultatif d'urbanisme pour le patrimoine (CCU-Patrimoine), etc., bref une boîte à outils lui permettant d'assurer la protection du patrimoine bâti et du paysage culturel.

Nous croyons aussi que la Ville, avec le ministère de la culture et des communications du Québec, devrait mettre en place des mesures pour soutenir les propriétaires de maisons anciennes non seulement dans les arrondissements historiques, mais également à l'extérieur de ceux-ci.

³ L'identification des bâtiments à valeur patrimoniale est basé sur un inventaire préparé antérieurement par le ministère des Affaires culturelles du Québec, aujourd'hui MCCQ.

Recommandation 18

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que la politique culturelle indique une intention de soutenir les propriétaires de maisons anciennes à l'extérieur des arrondissements historiques.

Enfin,

Recommandation 19

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que les pouvoirs de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec soient élargis afin qu'elle puisse également prendre en compte les éléments à caractère patrimonial à l'extérieur des arrondissements historiques.

Même si nous avons surtout discuté de questions de protection, la Société d'art et d'histoire de Beauport se sent aussi concernée et appuie toutes les mesures qui permettront la mise en valeur du patrimoine. Dans ce sens, nous désirons indiquer notre préoccupation concernant le maintien de percées visuelles et les nouvelles insertions dans les secteurs à forte concentration de bâtiments à caractère patrimonial, incluant mais non exclusivement les arrondissements historiques.

Nous croyons que partout où cela s'applique, la Ville devrait veiller au maintien de «percées visuelles», c'est-à-dire le maintien d'espaces libres entre les bâtiments patrimoniaux là où ces espaces font partie du paysage culturel original et permettent de mieux apprécier les caractéristiques du paysage culturel actuel.

Nous souhaitons aussi que toute nouvelle construction, principalement dans les arrondissements historiques, mais aussi dans leur entourage immédiat, soit compatible avec les éléments patrimoniaux et s'insère adéquatement dans la trame urbaine patrimoniale.

Recommandation 20

La Société d'art et d'histoire de Beauport recommande que, dans un souci de mise en valeur du patrimoine bâti et du paysage culturel, la politique culturelle spécifie que des mesures cohérentes avec le milieu local seront mises en œuvre pour permettre l'appréciation du caractère patrimonial des lieux, incluant aussi le paysage culturel.

❖ Faire connaître l'histoire et le patrimoine : la sensibilisation

La conscientisation et la sensibilisation du public (p. 26-27-28-29) sont primordiales, que ce soit par l'éducation, la formation et la diffusion. En cette matière, comme le souligne de manière si pertinente le mémoire de la municipalité de Québec au Groupe-Conseil Arpin, on n'a pas encore réussi pour le patrimoine ce que l'on a réussi pour l'environnement. Ce que la municipalité

appelle « *le loisir culturel* » réfère davantage, dans le domaine de l'histoire et du patrimoine, à des considérations de sensibilisation et d'éducation.

Est-il en effet besoin de rappeler que les moyens de mise en œuvre sont d'autant nécessaires que les problèmes se font de plus en plus nombreux partout sur le territoire : gestion du tourisme, protection des paysages humanisés et naturels, sauvegarde des lieux de culte, monastères et couvents, banalisation du bâti ancestral, menace et disparition de sites archéologiques, etc., fruit d'une pression soutenue et accentuée d'un mode de vie axé sur un développement « du jetable, du superficiel et de matérialisme à outrance ». Il s'avère donc de plus en plus pertinent d'accroître la part relative des budgets affectés à la sensibilisation et à l'éducation en matière d'activités historiques et patrimoniales (« *loisir culturel* » ?). (p. 27).

Recommandation 22

Par conséquent, la Société demande que la politique culturelle de la Ville de Québec indique une intention ferme de consacrer **un effort accru et ciblé** pour sensibiliser et encourager la connaissance de l'histoire et du patrimoine, notamment chez les propriétaires de biens patrimoniaux, mais également envers la génération montante via une collaboration soutenue avec les commissions scolaires à la grandeur du territoire.

À cet égard, la SAHB contribue déjà à l'effort malgré les moyens limités mis à sa disposition dans le cadre de l'entente cadre entre la municipalité et le MCCQ.

Faciliter l'accès pour tous

La première orientation de l'avant-projet de politique culturelle est l'accès aux arts et à la culture (p.25). On indique plus tôt, parmi les fondements de la politique culturelle, que la culture est une source d'épanouissement et un bien collectif (p. 20). La politique doit s'adresser à l'ensemble de la population et autant que possible, contenir des mesures qui rendent la culture accessible au plus grand nombre et ce peu importe leur origine ou leur statut socio-économique.

Nous n'avons pas noté cependant de mention aux lieux du patrimoine. Pourtant, cette sensibilisation à cette dimension de notre culture est des plus importante si l'on veut maintenir, encourager et améliorer la sensibilité de la population à notre histoire. Il n'est malheureusement pas possible, encore aujourd'hui, de se limiter à offrir des produits. On doit faire en sorte que tous et toutes aient accès aussi aux lieux d'interprétation du patrimoine. Ce pourrait être par une multiplication des journées portes ouvertes, mais c'est aussi par la gratuité des lieux gérés par la Ville.

Recommandation 23

La Société adhère à l'idée de l'importance de la sensibilisation et dans le but d'en permettre la concrétisation, elle demande à la Ville de Québec **d'inscrire dans sa politique** qu'elle maintient ou instaure le principe de la **gratuité d'accès** dans tous les lieux d'interprétation du patrimoine et de l'histoire sur lesquels elle exerce une juridiction.

Le tourisme culturel

De plus de plus de Québécois développent pourtant un intérêt croissant envers l'histoire et plus particulièrement à l'héritage collectif que représente le patrimoine bâti et les sites naturels à caractères historiques. De nombreuses publications récentes témoignent de l'impact économique indubitable de ce secteur de plus en plus important au sein des industries culturelle et touristique.

L'ensemble de ces données indique que le marché des excursions à caractère historique et patrimonial est en nette progression en comparaison avec d'autres activités de loisir culturel. Ainsi pour la période entre 1994 et 1999, les données du MCCQ révèlent que la proportion de la population qui a effectué au moins une sortie sur un *site du patrimoine* au cours d'une année est passée de 32 % à **près de 39 %**, soit le même pourcentage que les musées, mais davantage que les bibliothèques publiques, les bars-spectacles, les galeries d'art, les salons de métiers d'art et les salons du livre⁴. Si on élargit la notion de *site du patrimoine* aux lieux ne bénéficiant pas d'une reconnaissance ou d'un statut officiel, la proportion peut facilement passer à **plus d'une personne sur deux**.

De plus, le tourisme culturel est un marché en hausse selon Tourisme Québec. En effet, selon des études récentes, les familles et les personnes âgées sont de plus en plus attirées vers les parcs à thématique historique et les lieux nationaux.⁵ À cet égard, le vieillissement des populations de la plupart des pays industrialisés s'avère une tendance lourde favorisant ce type de tourisme dit « *culturel* » pour au moins les deux décennies à venir.

À l'échelle internationale, une étude récente de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT-WTO)⁶ révèle non seulement un engouement de plus en plus grand à l'échelle planétaire à l'égard des sites patrimoniaux et le tourisme culturel (une progression de 15 % par année au cours de la dernière décennie) mais, en outre, cette progression s'accélère d'année en année. Une autre étude de l'OMT⁷ prévoit même que la demande touristique dans ce segment de marché triplera d'ici 2020 pour rejoindre plus de 1,5 milliard de touristes.

À la question de savoir si on s'intéresse suffisamment aux composantes patrimoniales localisées en dehors des arrondissements historiques, il est clair que la population et la demande écotouristique internationale sont **à la recherche d'originalité et surtout d'authenticité**.

Inciter les touristes à découvrir l'ensemble du territoire

L'Organisation mondiale du tourisme suggérait récemment l'**adoption de stratégies d'actions** afin de mieux gérer cet engouement à l'égard de l'authenticité et du « *Learning travel* »⁸. La

⁴ Ministère de la Culture et des Communications, *Chiffres à l'appui*, janvier 2002, 51 p..

⁵ Tourisme Québec, "*Le tourisme gris : quand les enfants du baby boom prennent de l'âge*", Gouvernement du Québec, 2001, Bulletin touristique, p. 2, site internet .

⁶ Organisation mondiale du tourisme, *Cultural heritage and tourism development*, december 2001, 216 p.. Site internet : <http://www.world-tourism.org/cgi-bin/infoshop.storefront>

⁷ Organisation mondiale du tourisme, *Tourism 2020 Vision - Global Forecast and Profiles of Market Segments*, october 2001, 139 p.. Même adresse internet déjà mentionnée.

⁸ OMT, op. cit., site internet: <http://www.world-tourism.org/isroot/wto/pdf/1240-1.pdf>

Société d'art et d'histoire de Beauport fait siennes ces orientations et les transmet sous forme de forme d'une recommandation à volets multiples.

Recommandation 24

- **Identifier de nouvelles attractions culturelles et les développer pour des visites touristiques** de telle sorte que la demande puisse être mieux répartie tout en réduisant la pression de l'affluence sur les sites déjà existants

Par exemple : les sites du Vieux-Québec et des chutes Montmorency versus le développement d'un second pôle d'attraction à l'autre extrémité de l'arrondissement historique de Beauport, soit les sites de la redoute et du quartier général de Montcalm à Giffard et la route de la Nouvelle-France dans l'arrondissement historique ou encore la rivière Beauport. À partir de l'attrait touristique que constitue le Parc des chutes Montmorency, proposer une excursion le long d'un parc linéaire longeant la rivière Montmorency jusqu'au Lac du Délaisse où se trouvent de nombreux vestiges de l'occupation amérindienne, européenne et de camps de retranchement de l'armée de Montcalm, tout ceci à deux pas d'infrastructures d'accueil existantes, soit le camping municipal de Beauport.

- Contrôler le flux de touristes en **mettant sur pied des itinéraires** pendant les périodes de pointe

La SAHB inaugure en 2003 des visites de sites et d'intérieurs anciens à Beauport, à condition bien sûr de bénéficier du même support financier qui est alloué pour la même activité réalisée par le Conseil des monuments et sites du Québec pour le territoire de l'ancienne ville de Québec). Depuis quelques années, la SAHB organise également « *Les balades historiques* » au cœur historique du vieux Beauport.

- Concevoir des **services de navette pour mieux gérer le flux de tourisme**

Exemple : du Vieux-Québec jusqu'à Giffard, moins de 10 minutes en autobus via l'autoroute Dufferin-Montmorency). Encore faut-il bénéficier d'une masse critique suffisante d'attraits pour attirer le touriste, d'où l'idée de créer un parc des champs de batailles du coteau de Giffard sur le site de la redoute et de la villa du marquis de Montcalm et de mettre davantage en valeur l'intérêt historique et écotouristique de la rivière Beauport ;

- **Décongestionner** les grands musées en construisant de plus petits centres d'interprétation avec des expositions originales **en dehors des centres-villes**,

Par exemple, la maison Girardin et Tessier Laplante ou encore, comme suggéré dans un document déposé cet automne à l'administration municipale, un centre d'interprétation sur les grandes batailles de Beauport, premier rempart de la défense de Québec sur le coteau de Giffard, et profiter des installations du Camping municipal pour mettre en valeur et relier, via un parc linéaire le long de la rivière Montmorency, le parc des chutes Montmorency au site (lac du

Délaissé) des camps de retranchement français des troupes du Marquis de Montcalm et de plusieurs autres vestiges (moulin Vachon, usine Montmills, camp de pêche d'Évans, etc.).

- **Construire des centres d'interprétation** bien équipés lesquels peuvent être utilisés comme « *outil de rétention* » pour mieux gérer l'afflux de visiteurs. Notamment, sur l'emplacement du Moulin Goulet près de l'avenue du Vieux Moulin.
- Toutefois, pour obtenir du succès, il est impératif d'obtenir la collaboration des intervenants touristiques là où se trouve la clientèle cible. **Il faut donc rendre accessible l'information pertinente et donner les moyens d'accès adéquats aux clientèles visées**, notamment inclure l'offre de service dans le cadre des campagnes d'information, kiosques touristiques et réseaux déjà à la disposition des clientèles de l'arrondissement vieux-Québec.

Favoriser la sensibilisation de la population locale

Puisque la demande et les tendances des marchés touristiques sont en faveur de plus d'authenticité et d'un certain apprentissage (Learning travel), ceci milite en faveur d'un décloisonnement de l'habituelle *exploitation sans partage* du tourisme culturel de l'intérieur des vieux murs de l'arrondissement historique de Québec (arrondissement 1) et des quelques sites environnants déjà reconnus (comme le parc des chutes Montmorency pour Beauport). Par conséquent, la SAHB souhaite qu'on lui donne les moyens suffisants afin qu'elle puisse élaborer des activités de sensibilisation, didactiques et touristiques, à vocation historique et patrimoniale répondant à ces nouvelles tendances. Notamment, les visites de sites et d'intérieurs anciens, adéquatement financées, permettraient de combler une partie des attentes à cet égard.

À titre d'exemple, il serait possible d'explorer les anciens rangs de première génération (St-Joseph, St-Michel et Ste-Thérèse), de remonter les rivières Beauport et Montmorency à pied, de découvrir les camps de retranchement du marquis de Montcalm dans l'estuaire du lac du Délaissé près du Camping municipal de Beauport, de « revisiter » le quartier ouvrier de Montmorency ou le quartier Everell de villégiature des Bourgeois de Québec de la fin du 19^e siècle (le long d'une portion du boul. Ste-Anne), et plusieurs autres sites d'intérêt.

Recommandation 25

La Société souhaite que la politique culturelle indique que la Ville de Québec s'engage à soutenir les projets susceptibles de permettre la sensibilisation de la population locale et régionale à la richesse et à la diversité du patrimoine, sur tout le territoire de la municipalité.

Développer un centre de documentation historique

La Société d'art et d'histoire de Beauport a obtenu récemment une importante collection de livres anciens ayant constitué une partie de la bibliothèque personnelle de Pierre-Georges Roy, qui fut pendant longtemps l'archiviste de la province. Cette collection possède un potentiel

énorme comme outil de recherche et la Société souhaite la rendre disponible à toute la communauté. À ceux-ci s'ajoutent d'autres volumes acquis par la Société. Le tout forme un embryon de centre de documentation historique important qui n'a pas sa contrepartie dans l'est de la Ville et peut-être ailleurs à Québec, si ce n'est peut-être à l'Université Laval ou à la bibliothèque du Parlement.

La Société n'est pas en mesure de réaliser seule un tel centre de documentation. Elle a besoin d'un partenariat, avec la Ville peut-être, par l'octroi d'un local adéquat suffisamment grand pour accueillir le centre de documentation et en facilitant l'accessibilité à ce centre. Nous croyons que la mise sur pied d'un tel centre de documentation rejoint les objectifs de sensibilisation de l'avant-projet de politique culturelle.

Recommandation 26

La Société souhaite un appui concret à cette demande. Il n'y a pas de recommandation en fonction de la politique puisqu'il est déjà inclus dans l'avant-projet.

❖ Célébrer notre histoire : vers le 400^e anniversaire de Québec et le 375^e de Beauport

Nous avons été surpris de voir le 400^e anniversaire de la ville de Québec (p. 44) comme tête de chapitre dans l'avant-projet de politique culturelle. Nous comprenons l'importance de cet anniversaire non seulement pour la nouvelle ville de Québec et pour l'histoire du fait français en Amérique du Nord, mais aussi comme occasion unique de stimuler le développement culturel et économique. Cependant, dans notre esprit, la politique culturelle fournit une orientation qui, nous l'espérons, aura une durée de vie de plus de cinq ans. Si c'est le cas, toute cette partie sur les célébrations de 2008 deviendrait caduque après cette date ce qui rendrait la politique culturelle également caduque. À notre avis, les fêtes du 400^e anniversaire sont un moyen illustrant l'orientation suggérée de donner toute sa place à la célébration de l'histoire de Québec et relèvent plus du plan d'action que d'une politique.

Nous aurions préféré voir apparaître cette section sous le titre **Célébrer notre histoire**. En effet, si 2008 marquera le 400^e anniversaire de Québec, l'année suivante (2009) sera le 375^e anniversaire de la création de la seigneurie de Beauport et l'année suivante, on pourra célébrer le 250^e anniversaire de la bataille de Ste-Foy. Et combien d'autres encore... Les moyens suggérés auraient encore toute leur place et il pourrait y avoir espoir de maintien de l'orientation dans l'avenir. Nous ne voulons pas que tout s'arrête avec 2008.

Nous sommes évidemment très sensibles à cette dimension de faire connaître l'histoire de Québec et nous sommes conscients que ces fêtes seront non seulement une occasion de célébrer un anniversaire important mais aussi une façon de partager avec toute la population de Québec l'importance de l'histoire et du patrimoine et de créer un sentiment d'appartenance à la nouvelle Ville. C'est dans cette esprit que la Société d'art et d'histoire de Beauport a collaboré en 2002 aux fêtes du 3 juillet. Nous croyons aussi que ces objectifs sous-jacents aux célébrations seront

atteints dans la mesure où tout le territoire de la nouvelle ville en aura des retombées importantes.

Ces projets devraient être initiés dans le cadre des célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec en 2008 et qui coïncide avec le **375^e anniversaire de Beauport en 2009**. Ces projets pourraient être réalisés en étroite collaboration entre la Société d'art et d'histoire de Beauport, la ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Ces projets présentent un intérêt historique et archéologique, mais également, un potentiel de développement touristique élevé.

Selon les cartes anciennes et les diverses études de potentiel, le sous-sol de plusieurs sites anciens de Beauport regorge de vestiges archéologiques. En outre, l'étude de potentiel archéologique effectuée par le Groupe de recherche en histoire du Québec GRHQR pour la municipalité de Beauport et le ministère de la Culture et des Communications du Québec indique notamment que le secteur de Giffard a un niveau de potentiel élevé.⁹ De plus, tout comme la villa Montcalm, la redoute revêt une grande importance historique et symbolique¹⁰. Le site Villa Montcalm/redoute et les divers camps de retranchement (notamment sur le site du Lac du Délaissé en amont de la rivière Montmorency à la hauteur du Camping municipal de Beauport) ont joué un rôle crucial dans la guerre de la Conquête en étant, d'une part, le quartier général de Montcalm et de ses alliés et un observatoire privilégié de toute la région et d'autre part, des positions stratégiques¹¹. Mais c'est également le cas de d'autres sites : le moulin Goulet à Giffard, les camps de retranchement du lac du Délaissé, les berges en amont de la rivière Beauport en passant notamment, au cœur des plus anciens rangs de l'agglomération de Québec, etc.).

Projet de Parc des champs de batailles de Beauport

Ce lieu où se concentre l'activité touristique dans la région pourrait grandement bénéficier du développement d'un **second pôle touristique majeur à l'ouest de l'arrondissement historique afin de rééquilibrer l'affluence exclusive vers le site du parc des chutes Montmorency**. Ce pôle pourrait servir de base pour offrir une visite commentée de l'arrondissement historique (la route de la Nouvelle-France) à même les autobus des visiteurs au lieu d'être ignoré par les grossistes en voyage comme c'est souvent le cas actuellement.

⁹ Ville de Beauport, MCCQ et Groupe de recherches en histoire du Québec (GRHQR inc.), *Le potentiel archéologique d'une portion du quartier Giffard et du parc de la rivière Beauport*, février 2000, p.vi

¹⁰ "...le site revêt aussi une très **grande valeur symbolique** puisque la redoute a longtemps servi de point de repère ("Old French Fort") tel que le révèlent les cartes anciennes (ref. Sitwell, Maxwell) tandis que la villa Montcalm y figurait en tant que villa Mount Rose d'où Montcalm bénéficiait d'une vue imprenable sur le fleuve St-Laurent et la Rive-Sud qui lui permettait de surveiller l'ennemi." **GRHQR 2000, Étude du potentiel archéologique de Giffard**, op. cit., pp.53-54

¹¹ MCCQ et Ville de Beauport, *Giffard, un souvenir des jésuites*, 1994, p. 5-6. Lapiere, Laurier, *1759 : La bataille du Canada*, Québec, 1990, 301 pages. Plusieurs événements qui s'y sont déroulés en 1759 tel que : le 28 juin, à 22h00, (Lapiere : p.65) Montcalm lance sa propre attaque. Le 5 juillet, le chancelier François-Marc-Antoine Le Mercier (responsable de parlementer avec l'ennemi) **négoce à Beauport une trêve** réclamée par les Anglais. (Lapiere : p.105). Le 9 juillet, les navires Anglais bombardent les positions françaises sur la côte de Beauport mais sans causer de dommage.. (Lapiere : p.118). Le 28 juillet vers minuit, attaque de radeaux incendiaires (brûlots) visant à détruire la flotte anglaise au mouillage en amont de Québec (Lapiere : pp.167-168). Le 12 septembre au soir, *des navires ennemis s'approchent de nouveau des rives de Beauport* (selon les cartes anciennes, cet endroit est presque vis-à-vis le coteau de Giffard) ; *mais cette fois c'est une feinte*. ... (cit. Giffard : Un souvenir des Jésuites, p.6). Lapiere mentionne dans son livre que **Montcalm a rédigé la reddition**, avant même d'avoir engagé la bataille, « dans son repaire de Beauport »..

Nous sommes d'avis que le projet de parc récréotouristique pourrait être avantageux en terme économique, social, culturel et environnemental. Nous croyons qu'une vision globale de l'aménagement du littoral du fleuve, telle que proposée par plusieurs instances, dont notamment la Commission de la capitale nationale et la municipalité de Québec¹², s'intègre bien dans la proposition actuelle. Cette vision intégrée pourrait aider à faire des choix judicieux et concertés pour rassembler l'ensemble des intervenants (culturels, touristiques, économiques, en urbanisme et politiques).

L'objectif est de sauvegarder et de mettre en valeur ses usages stratégiques passés, surtout sur le plan militaire, ainsi que de préserver les éléments naturels et les paysages, faire découvrir aux citoyens comme aux touristes des sites historiques d'importance au cœur d'un quartier patrimonial parmi les plus anciens d'Amérique.

Recommandation 27

Réaliser, dans le cadre d'un projet pour commémorer les **Grandes Batailles de Beauport - premier rempart de la défense de Québec**, la mise en valeur historique et patrimoniale des sites du quartier général de Montcalm (maison Verreault) et de la redoute française. Ces sites sont situés entre l'avenue Royale à la hauteur des avenues Saint-Viateur et De Lisieux et de la rue Hardy dans le quartier Giffard (arrondissement Beauport) (Annexes 3 et 4).

La Société d'art et d'histoire de Beauport a aussi dans le passé entrepris des discussions en vue de faire reconnaître l'arrondissement historique de Beauport comme arrondissement historique national. Ne serait-il pas possible que l'on envisage que les arrondissements historiques de la nouvelle ville de Québec obtiennent un tel statut et soient inclus avec le Vieux-Québec comme site du patrimoine mondial. A cet effet, nous vous invitons à consulter la lettre de l'Unesco en annexe 5.

Le patrimoine naturel

L'avant-projet de politique culturelle propose que dans les «façons de mettre en valeur québécoise», on mette «de l'avant des initiatives en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel de Québec.» Nous sommes évidemment en accord avec une telle proposition. Cependant, nous voulons faire remarquer les composantes naturelles du paysage ont souvent été des assises au développement de la Ville et qui font donc partie de son histoire. Qu'il suffise ici de citer certains exemples sur la rivière St-Charles (installations industrielles, parc Cartier-

¹² **Journal Le Soleil du 21 août 2002, p. 1A** : « (...), l'axe entre la Baie de Beauport et la chute Montmorency permettra d'accéder au fleuve, comme entend le faire la Ville tout au long de ce développement récréotouristique majeur qui compte déjà sur une piste cyclable très empruntée. Signe du sérieux de ses intentions, Québec a investi 200,000\$ dans les infrastructures de la plage de Beauport (...). De fait, les fonctionnaires travaillent déjà au plan de développement et s'asseoiront d'ici une couple de semaines avec les représentants de la Commission de la capitale nationale afin que cette portion de littoral s'intègre dans la volonté de redonner aux Québécois l'accès au fleuve. (...), Il faudrait faire preuve d'imagination pour désenclaver ce secteur, dit M. Claude Larose ».

Brébeuf). Dans l'arrondissement Beauport, la rivière Beauport et la rivière Montmorency démontrent le même intérêt. La présence humaine le long des rivières Beauport et Montmorency est en effet très ancienne et il n'est guère surprenant que des conditions aussi favorables aient également été privilégiées par les premiers européens dès leur arrivée. Ainsi, outre les vestiges de cette présence, encore visible à bien des endroits, ces sites se distinguent par leur fort potentiel récréotouristique. C'est pourquoi la SAHB souhaite que la dimension historique soit clairement intégrée dans les projets de mise en valeur du patrimoine naturel de Québec. Cette approche serait particulièrement intéressante le long des rivières Montmorency et Beauport où il serait possible de développer des parcs linéaire avec sentiers pédestres aménagés intégrant panneaux d'interprétation et centre d'interprétation traitant à la fois de l'histoire et de l'environnement.

Le long de la rivière Montmorency, de l'embouchure jusqu'au camping municipal, il existe de nombreux endroits recelant des traces de notre histoire (usine Montmills, camp d'Évans, moulin Vachon, camps de retranchement des troupes de Montcalm). Ce sentier d'interprétation permettrait notamment de relier deux sites très fréquentés (le camping municipal et le parc des chutes Montmorency) en plus de mettre en lumière l'intérêt historique de ce cours d'eau dans le développement du territoire (position militaire stratégique amérindienne et lors des occupations successives, développement industriel, aire récréotouristique, écotourisme, etc.).

De même, en ce qui concerne la rivière Beauport, les multiples usages anciens autour de celle-ci permettraient de mettre l'emphase sur l'activité agro-industrielle, notamment, la distillerie et la brasserie, le travail de la pierre, le moulin seigneurial et l'agriculture dans les anciens rangs). C'est d'ailleurs un site aux nombreux points d'intérêt archéologiques et historiques qui offre déjà un aménagement récréatif de base (pistes cyclables, sentier pédestre) aux abords de la carrière, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc. En outre, ce site permettrait de compléter le développement du pôle touristique du parc de la redoute et de la villa Montcalm et ainsi créer une « *masse critique* » que nous croyons susceptible d'intéresser la clientèle touristique tant nationale qu'internationale dont une partie réside à moins d'un kilomètre dans les établissements hôteliers du boulevard Ste-Anne.

Recommandation 28

La Société d'art et d'histoire de Beauport encourage et propose le développement d'aménagements didactiques le long du boisée entourant les rives de la rivière Montmorency et plus particulièrement d'un parc linéaire jusqu'aux abords du lac du Délaissé où se trouve les camps de retranchement de la campagne de 1759 où les troupes de Montcalm bloqua à plus d'une reprise les troupes anglaises qui voulaient franchir la rivière, les forçant à envisager une invasion par la côte (fondamentale dans la stratégie qui amena à la conquête de Québec)¹³. Également, la SAHB propose de développer l'aspect d'interprétation historique de la rivière Beauport, première zone d'établissement européen au nord de Québec.

La promotion des activités et le soutien aux événements

¹³ À cet effet, référez au document du MCCQ et de la ville de Beauport : "*Courville - Villeneuve, un saut en héritage*" (particulièrement les p. 10 et 11 qui énumère les nombreux emplacements)

En plusieurs endroits dans l'avant-projet de politique culturelle présenté, l'importance de l'accès et la participation à la vie culturelle, tant pour la communauté artistique que pour la population en général, sont indiquées. La première orientation (p. 25) dit que cela doit être la finalité ultime de la politique culturelle de la Ville de Québec et qu'il faut stimuler la participation de la population à la vie culturelle. L'accessibilité aux divers produits et événements culturels est non seulement indicateur de la qualité de vie d'une population et du dynamisme du milieu culturel, mais également un révélateur de la pénétration de la culture dans une société. L'avant-projet indique aussi qu'il faut « poursuivre le soutien aux événements spéciaux et à l'animation urbaine ... » (p. 44). . On pourrait indiquer plusieurs autres endroits (p. 26 et 29) où l'importance de la promotion est soulignée.

Dans ses mandats d'animation à la salle Jean Paul-Lemieux et à la maison Girardin, la Société a eu à maintes occasions l'occasion de sentir l'importance de la promotion, le plus souvent sans avoir de moyens réels d'améliorer la situation. L'approche suggérée (p. 26) pour «favoriser les efforts de promotion et d'information sur la vie culturelle, [d'avoir] recours notamment aux publications municipales diffusées sur l'ensemble du territoire, ainsi que par le biais des médias, du milieu scolaire et du réseau des bibliothèques » – si elle s'applique aussi à la question du soutien aux événements – nous apparaît limitative. Il faut non seulement «poursuivre le soutien aux événements ... et à l'animation urbaine » (p. 44), il faut l'améliorer, et entre autres, dans le cas des organismes mandatés par la ville pour organiser des activités par la bonification du financement. Nous faisons donc les recommandations suivantes.

Recommandation 29

La Société d'art et d'histoire souhaite voir s'établir une politique de promotion concertée des événements qui sont présentés avec son aide dans tous les arrondissements de la grande Ville.

Que ce soit par :

- l'entremise des tours Morris,
- un système d'affichage dans les bâtiments municipaux,
- la création d'un dépliant sur les activités d'animation historique à travers la ville et disponible via le réseau des bibliothèques,
- les publications municipales,
- le site Internet de la Ville
- l'accès aux kiosques touristiques et aux bureaux d'information touristique via un point de chute central de l'information (par exemple, la direction des communications de la ville de Québec)
- ainsi que l'implantation d'une structure de promotion et de sensibilisation des jeunes dans les écoles du territoire.

Recommandation 30

La Société souhaite voir s'établir une infrastructure favorisant l'accès aux médias de masse, pour une promotion élargie des expositions et activités d'éducation et de sensibilisation (identifiés aux « *loisirs culturels* »). Dans cette optique, il nous apparaît

que le soutien financier accordé aux organismes mandatés pour la réalisation d'activités soutenues par la Ville devrait tenir compte de la nécessité d'en assurer la promotion pour que l'ensemble de la population puisse en bénéficier et par conséquent des coûts qu'ils impliquent. Ce principe devrait également être inclus dans la politique.

À défaut de ressources suffisantes à l'échelle des organismes, peut-être serait-il possible de négocier, par exemple, un *espace dédié au carnet culturel* de la municipalité auprès de chacun de ces médias de masse sur une base hebdomadaire ? La négociation centralisée permettant d'obtenir un accès à des prix nettement plus avantageux et sans doute à une meilleure visibilité.

Ces apports promotionnels devraient être inscrits dans les documents officiels signés avec les responsables municipaux.

❖ **Mise en œuvre de la politique culturelle et financement**

Le partenariat : octroyer une véritable place au milieu

L'avant-projet de politique culturelle indique, en p. 18, que la Ville se doit d'être à l'écoute de la population et de consolider des liens privilégiés avec les milieux culturels. Le fait qu'elle soit la structure décisionnelle la plus près de la population, donc la plus attentive à ses besoins, assure son leadership en matière de développement culturel. Celui-ci doit se faire en concertation avec tous les acteurs concernés. L'avant-projet de politique culturelle demande aussi s'il faut davantage déléguer aux organismes du milieu (p. 46) et on ajoute aussi que le partenariat a pris différentes formes et qu'il y a une diversité d'expériences selon les milieux. Cette situation engendre la nécessité «d'évaluer le tout et d'identifier les modes de gestion les plus économiques et efficaces en regard des objectifs de la politique culturelle » (p. 47).

C'est toute la question de l'établissement de partenariat qui est en cause et cette notion ne nous apparaît pas claire dans le document. Alors que la question posée implique que le milieu culturel est un partenaire, il est absent de l'énumération faite (p. 46). Il y aurait donc lieu de clarifier la notion de partenariat. **Nous croyons que la concertation entre les organismes du milieu pourrait être de nature à mieux asseoir les partenariats et à permettre «d'identifier les modes de gestion les plus économiques et efficaces» comme indiqué dans l'avant-projet.**

Recommandation 31

Dans une perspective de développement, d'échange et de réseautage des divers organismes culturels du territoire de la nouvelle Ville et croyant qu'une telle approche pourra avoir un effet bénéfique sur le développement harmonieux de méthodes de gestion, la Société d'art et d'histoire de Beauport propose que

- **le principe de la concertation du milieu culturel soit inscrit dans la politique culturelle comme étant moteur du développement**

et que

- des mécanismes soient mis en place pour favoriser et encourager des rencontres entre tous les organismes du territoire de la Ville ayant des parentés de missions, afin de stimuler les échanges d'expertises et de méthodes de travail de ces organismes pairs. Il devrait y avoir au moins une rencontre par année.

Par ailleurs, la **concertation et le partenariat** ce signifient pas seulement de tenir informer et de consulter à l'occasion. C'est d'abord et avant tout **inviter à participer à l'élaboration des politiques et des projets et surtout tenir compte des opinions et des priorités exprimées** par les divers domaines du milieu au sein des différents arrondissements.

Recommandation 32

La Société d'art et d'histoire de Beauport souhaite que la politique culturelle de la ville **reconnaisse les partenariats existants** avec le milieu culturel et qu'elle indique que la Ville veut **poursuivre ces partenariats** et ce dans le respect des orientations et souhaits des organismes partenaires. Une telle orientation implique également un soutien financier adéquat pour que les partenaires puissent assumer les mandats qui leur sont confiés.

❖ Un patrimoine humain à protéger : les travailleurs culturels et les bénévoles

Les travailleurs culturels

L'implication municipale dans le développement culturel axé sur la préservation et la mise en valeur de l'histoire et des patrimoines se heurte à l'absence de ressources matérielles et financières suffisantes consacrées à ce secteur d'activité économique¹⁴. Si, d'une part, pratiquement aucune ressource budgétaire n'est prévue au cours des trois prochaines années pour l'ensemble des 8 arrondissements en matière d'investissements, que pouvons-nous attendre comme soutien aux activités régulières d'animations et de sensibilisations ?

Pourtant, à plusieurs reprises dans le document d'avant-projet de politique culturelle, la culture et le patrimoine sont évoqués comme levier de développement économique !¹⁵ Est-ce à dire que nous n'avons pas les moyens de nos ambitions ou faisons-nous preuve d'incohérence ? N'y aurait-il pas lieu de réévaluer l'imputation budgétaire ?¹⁶ La SAHB est particulièrement

¹⁴ En témoigne, notamment, l'absence de fonds dévolus depuis deux ans, dans le cadre du budget d'immobilisation (PTI) mais également en ce qui concerne le budget d'opération dont nous ignorons toujours la teneur pour 2003.

¹⁵ Voir notamment les pages 21, 4^e para., p. 33, 3^e para., 42, dernier para., p. 44, 1^{er} para., p. 49, 1^{er} para. Et 3^e para.

¹⁶ L'imputation budgétaire pourrait être modifiée en transférant des enveloppes dévolues au cours des trois prochaines années à l'aménagement du territoire (129 millions au PTI), au développement économique (99 millions) et aux infrastructures (150 millions) pour regarnir le budget pour le moins anémique de la culture (7,8 millions). N'est-ce pas ce que la municipalité fait, mais en « cachette ». On n'a qu'à penser aux 5.5 millions de dollars alloués par la municipalité pour la réfection de l'ancienne église de Notre-Dame-de-Grâce à St-Sauveur. Il serait beaucoup plus facile de cette manière non seulement d'avoir une vision plus claire de la planification budgétaire, mais aussi d'éviter de constamment gérer des situations de crise comme c'est le cas avec le vieux couvent de Beauport. C'est cela également faire preuve de plus de transparence !

préoccupée par le **sous-financement chronique qui fait en sorte que tant les employés – des travailleurs culturels - que les bénévoles sont essoufflés.**

Recommandation 33

La Société privilégie que l'intervention municipale en matière de soutien des organismes du milieu axe ses efforts à **consolider les acquis, notamment en matière d'emplois de qualité**, de manière à soutenir les ressources existantes avec une préoccupation qui priorise un appui accru envers les organismes reconnus.

Comment réaliser cette consolidation ? Outre le sempiternel problème de sous-financement, des propositions exploratoires novatrices mériteraient d'être considérées. Parmi celles-ci, la possibilité d'octroyer des enveloppes budgétaires plus généreuses, mais prenant en compte la notion d'enveloppe budgétaire dédiée exclusivement aux salaires. Pourquoi pas quelque chose qui s'apparenterait au programme de VVAP (Villes et villages d'arts et de patrimoine) auquel seules les municipalités et les MRC ont présentement accès ? Évidemment, un tel programme devrait être adapté à la réalité des organismes qui ne génèrent pas suffisamment de revenus propres pour supporter à moyen terme un salarié à temps plein. Toutefois, le partage du fardeau entre, d'une part, l'organisme qui forme, offre un encadrement et un milieu de travail valorisant et de qualité au bénéfice du milieu de vie et, d'autre part, la municipalité qui financerait en partie le salaire du travailleur culturel conjointement avec le gouvernement du Québec permettrait de briser le cycle d'appauvrissement pour plusieurs travailleurs culturels oeuvrant dans ce domaine.

Un exemple : la SAHB

La Société d'art et d'histoire de Beauport gère un budget annuel octroyé en bonne partie en vertu de l'entente entre la municipalité et le MCCQ pour la gestion du programme d'expositions à la salle Jean Paul-Lemieux et l'animation à la maison Girardin. L'essentiel du budget est investi dans la réalisation d'activités de toutes natures, incluant les salaires de deux employés réguliers nécessaires à la mise en œuvre de ces activités. Les salaires que la Société peut octroyer à ces employés dans le cadre des subventions accordées ne correspondent en rien aux responsabilités qu'ils assument.

La Société bénéficie également – et apprécie – de subventions salariales accordées dans le cadre des programmes d'Emploi-Québec. Les caractéristiques de ces « *subventions salariales* » font en sorte que les candidats ont, le plus souvent, peu ou pas d'expérience du marché du travail tandis que l'objectif des programmes est la formation et l'accessibilité au marché de l'emploi le plus rapidement possible. Résultat : les deux employés réguliers consacrent une part significative de leur temps à « *former* » des employés temporaires qui souvent quittent avant le temps prévu (6 mois) justement parce que la Société les a aidés à développer leurs capacités et à maintenir leur motivation au travail. Paradoxe ultime : faute d'appui suffisant pour consolider nos activités, la Société doit se replier vers des programmes d'employabilité qui, à long terme, épuisent les maigres ressources disponibles. Ainsi, de mai 2001 à octobre 2002, sur la dizaine de candidats que la Société a embauché et formé pour réaliser des mandats spécifiques, sept nous ont quittés avant la fin du programme d'Emploi Québec, principalement en raison d'un emploi de qualité offert ailleurs. Cinq autres viennent d'être embauchés récemment et ne peuvent donc être inclus

dans ces statistiques. N'est-ce pas un ratio un peu élevé, en seulement une année et demie, les deux seuls travailleurs culturels permanents sous-payés pour 15 personnes temporaires inexpérimentées et payées au taux du salaire minimum ? Nous croyons qu'il est urgent d'offrir des emplois de qualité aux travailleurs du milieu culturel. Cela s'avère d'autant plus honteux lorsqu'on compare leurs conditions de travail avec celles régies par les conventions collectives des fonctionnaires municipaux. Ne vous inquiétez pas, la SAHB n'en demande pas autant : seulement un peu plus de dignité et de respect pour l'immense tâche réalisée.

Et c'est sans compter le travail réalisé par les bénévoles au niveau des tâches administratives.

La Société demande depuis déjà quelque temps le financement nécessaire pour la réalisation des tâches administratives reliées aux mandats qu'elle reçoit de la Ville. Elle souhaite aussi une ressource dédiée à temps plein pour l'animation du site de la maison Girardin et aux activités historiques et patrimoniales (éducation et de sensibilisation), ce qui permettrait de mieux assumer ses mandats. Elle souhaite vraiment que ce financement arrive, et vite.

Recommandation 34

Afin de permettre d'assurer la continuité de l'implication des organismes du milieu dans la communauté et d'améliorer la qualité des événements qu'ils présentent, la Société désire que la politique culturelle assure l'accès aux ressources nécessaires pour permettre la **consolidation d'un noyau de personnel suffisant** pour réaliser ses activités. La Société d'art et d'histoire désire que la nouvelle politique culturelle **permette une amélioration des conditions d'emploi des travailleurs culturels** par un meilleur soutien financier des organismes du milieu qui sont engagés avec les travailleurs culturels.

La consolidation des emplois et un financement accru des activités des organismes du milieu reconnus s'avèrent des conditions sine qua non afin de maximiser le potentiel de création, développer la sensibilisation auprès de la population, accentuer le soutien au développement touristique et maintenir la qualité de vie de la population.

La SAHB souhaite également d'autres pistes qui ne relèvent malheureusement pas de ses prérogatives. Parmi celles-ci, la municipalité pourrait tenter de négocier avec Emploi Québec un programme d'employabilité tenant compte de la réalité des travailleurs culturels. Le gouvernement du Québec vient tout juste d'exprimer son désir, dans le plan d'action de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'élaborer des moyens pour atténuer les inégalités sociales et lutter contre la pauvreté de la façon la plus efficace possible. Les sommes qui seront investies par le gouvernement du Québec visent à intervenir sur les causes et les conséquences de la pauvreté.

La **nouvelle politique anti-pauvreté** récemment annoncée ainsi que la bonification du **nouveau programme remplaçant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail** du ministère d'État à l'Emploi et à la Solidarité sociale du gouvernement du Québec sont des avenues qui devraient faire l'objet d'aménagements favorisant la clientèle des travailleurs culturels négociées à l'échelle des deux paliers de gouvernement.

Recommandation 35

La Société demande que la municipalité engage des négociations avec le gouvernement du Québec (ministères de l'Emploi Québec et de la Solidarité sociale ainsi que de la Culture et des Communications) afin de développer un programme d'employabilité adapté à la réalité des travailleurs culturels et ainsi trouver des solutions **ciblées et facilitantes** pour pallier aux **conditions misérables** dans lesquelles évoluent trop souvent les travailleurs, **et surtout les travailleuses**, du domaine culturel¹⁷.

Les bénévoles

Une part non négligeable des activités de la SAHB se réalise grâce à l'implication de bénévoles. Outre les onze membres du conseil d'administration, près d'une cinquantaine de bénévoles s'évertuent, bon an mal an, à assurer la réalisation et le maintien des nombreuses activités de la Société. En période estivale, notamment lors des Fêtes au Bourg, c'est près d'une centaine de bénévoles qui mettent l'épaule à la roue, dont certains pratiquement à plein temps.

Plus qu'être remerciés, les bénévoles, ceux qui s'impliquent dans les conseils d'administration entre autres, veulent d'abord être écoutés et respectés. L'accès aux décideurs, de préférence dans leur propre milieu et à des heures convenables, serait une bonne façon de démontrer ce respect. Les bénévoles ne devraient pas à utiliser des congés et à rogner sur la vie familiale lorsque le bénévolat qu'ils assument permet de réaliser des activités dans le cadre de mandats de la municipalité.

Les individus qui décident d'investir dans une cause ont généralement à cœur cette dernière et souhaitent que les actions des intervenants municipaux puissent s'arrimer pour mener à bien le projet ou la mission dans laquelle ils investissent du temps, mais également très souvent de l'argent. Or, malheureusement, il arrive, à l'occasion, que le bon déroulement du projet se heurte à certains irritants, contretemps voire un blocage qui exige une intervention de plus haut niveau. D'autres se questionnent sur la pertinence de servir d'objet de propagande par la municipalité qui leur remet un certificat, voire un petit témoignage (photo, montant symbolique, certificat, etc.) et, en contrepartie, publicise dans les journaux locaux une telle reconnaissance. Les bénévoles privilégient en général que le « bénéfice » en reconnaissance de leurs actions bénévoles soit **investi dans la cause dans laquelle ils oeuvrent** au lieu de servir à des fins indirectes de propagande pour l'administration municipale.

Recommandation 36

La Société d'art et d'histoire de Beauport suggère que la politique culturelle statue que la Ville de Québec aura une attention particulière pour le travail des bénévoles **en soutenant, entre autres par un financement accru, les causes dans lesquelles ils s'impliquent.**

¹⁷ Actuellement, le statut de *travailleur culturel* ne bénéficie d'aucune reconnaissance comme une activité distincte par Emploi Québec, ce qui empêche le recrutement et le maintien à l'emploi de ressources. Il n'est pas tenu compte du caractère précaire du milieu dans lequel ils évoluent

Cette recommandation implique que non seulement la Ville appuie les bénévoles dans la réalisation des activités pour lesquelles ils sont mandatés – la salle Jean Paul-Lemieux et la maison Girardin dans notre cas – mais aussi dans les autres actions qu’ils désirent réaliser et qui font partie des mandats de l’organisme dans lequel ils s’impliquent. La réalisation d’un centre d’archives, le développement d’un centre de documentation historique, les visites d’intérieurs et de sites anciens n’en sont que quelques exemples.

Autres avantages permanents et octroyés aux administrateurs bénévoles d’organismes reconnus par l’ancienne municipalité de Beauport, ceux-ci obtenaient chaque année une carte privilège « *administrateur bénévole* » leur donnant droit d’accès gratuit aux périodes de bain libre, de badminton libre, de patinage libre, de stationnement (hiver) et de droit d’entrée (été) au Camping municipal de Beauport ainsi qu’à un abonnement gratuit (avant 2002, l’accès aux services de la bibliothèque exigeait un déboursé) à la bibliothèque municipale. Évidemment, ces privilèges étaient non transférables et non monnayables. Ce type de témoignage était très bien accueilli et mériterait sans doute d’être reconduit, voire même développé, tenant compte de l’éventail plus vaste de services et d’accès que la nouvelle ville a dorénavant à sa disposition. Pourquoi ne pas octroyer une paire de billets à un spectacle ou une activité financée en partie par les taxes des citoyens de la municipalité? Encore là, d’une pierre deux coups, on témoigne de la reconnaissance aux bénévoles tout en sensibilisant à l’art ou aux activités de loisir soutenues par la ville (ex. : OSQ, théâtre, événements tels les floralies, expositions, musées, salon du livre, etc.) et, plus particulièrement, les spectacles et activités du loisir culturel à Beauport.

Recommandation 37

La Société appuie les orientations suggérées dans l’avant-projet de politique. Il faut aussi que la nouvelle Ville mette en place un système de reconnaissance de ces travailleurs sur une base individuelle et non seulement au niveau des organismes. Il serait souhaitable que tous et toutes puissent obtenir certains services gratuitement à travers les divers arrondissements et ainsi se voir encourager dans leur travail.

Comme exemple, nous suggérons qu’en cohérence avec l’implication des divers organismes et individus, la ville de Québec pourrait instaurer la gratuité dans les divers musées de sa ville, entre autres pour les administrateurs de ces mêmes organismes, **mais aussi pour les autres individus qui consacrent beaucoup de temps à l’intérieur des organismes.**

Considérations générales concernant la mise en œuvre

La Société d’art et d’histoire de Beauport termine sa présentation par quelques points généraux sur lesquels elle désire insister.

1. Nous souhaitons que les organismes du milieu soient **intégrés au processus de décision**, qu’ils n’aient pas constamment à se battre et à consommer des énergies pour faire valoir leurs

intérêts. Nous croyons que les intérêts du milieu devraient être ceux de la Ville. Est-il besoin de préciser que la SAHB souhaite avoir la possibilité de participer à toutes les phases d'élaboration et de réalisation des projets qui pourraient la concerner.

2. Nous réaffirmons aussi le besoin que la future politique culturelle de la Ville de Québec puisse refléter le portrait et le vécu de l'ensemble des intervenants du milieu sur le territoire de la nouvelle ville de Québec.
3. En intégrant la notion de patrimoine et en proposant des mesures favorisant sa protection et sa mise en valeur, nous croyons que la politique culturelle touche à toutes les dimensions de la culture.

Nous avons cependant dit la nécessité de bien définir les champs de responsabilités pour l'application des mesures s'y rattachant et nous réitérons notre souhait que la Ville de Québec développe une politique du patrimoine qui lui soit propre.

Enfin, pour une énumération détaillée des mandats et des champs d'interventions concernant les propositions de la SAHB en matière de **politique du patrimoine**, de **plan d'action** et de **Conseil du patrimoine**, nous vous référons aux annexes 6 et 7.

Liste des annexes

- Annexe 1 Projet de politique du Patrimoine de Rivière-du-Loup et plan d'action triennal
- Annexe 2 Projet de Conseil du Patrimoine en vertu du règlement de la ville de Montréal : mandat et définitions
- Annexe 3 Demande d'étude de faisabilité pour un parc d'interprétation du site de la redoute et de la villa du marquis de Montcalm
- Annexe 4 Lettres de la direction de la Capitale nationale du ministère de la Culture et des Communications du Québec et du Conseil d'arrondissement de Beauport de la municipalité de Québec appuyant le projet de parc d'interprétation des grandes batailles de Beauport sur le site de la villa et de la redoute du Marquis de Montcalm sur le coteau de Giffard.
- Annexe 5 Lettre de l'Unesco proposant d'intégrer à la ville du patrimoine mondial l'arrondissement historique de Beauport
- Annexe 6 Proposition de la SAHB d'un Conseil du patrimoine pour Québec
- Annexe 7 Éléments de réflexion des actions jugées prioritaires par la SAHB et pouvant faire partie d'une politique du patrimoine à Québec

Annexe 1

Projet de politique du Patrimoine de Rivière-du-Loup et plan d'action triennal

Annexe 2

Projet de Conseil du Patrimoine en vertu du règlement de la ville de Montréal : mandats et définitions

Annexe 3

Demande d'étude de faisabilité pour un parc d'interprétation du site de la redoute et de la villa du marquis de Montcalm

Annexe 4

Lettres de la direction de la Capitale nationale du ministère de la Culture et des Communications du Québec et du Conseil d'arrondissement de Beauport de la municipalité de Québec appuyant le projet de parc d'interprétation des grandes batailles de Beauport sur le site de la villa et de la redoute du Marquis de Montcalm sur le coteau de Giffard.

Annexe 5

Lettre de l'Unesco proposant d'intégrer à la ville du patrimoine mondial l'arrondissement historique de Beauport

Annexe 6

Proposition de la SAHB d'un Conseil du patrimoine pour Québec

Annexe 7

Éléments de réflexion des actions jugées prioritaires par la SAHB et pouvant faire partie d'une politique du patrimoine à Québec